



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2025

Délibération N°DEL59/2025

Budget Primitif 2026 Budget principal – Centre Communal d'Action Sociale

712

Rapporteur : Mounir CHAKKAR

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	5
Nombre de pouvoirs	1
Nombre de votants	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 11h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 10 décembre 2025, se sont réunis Salle du pôle social à Dreux, sous la présidence de Monsieur Mounir CHAKKAR.

Etaient présents :

Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Valérie VERDIER-DAUTREME, Jacques DAUTREME, Nadine TOUTAIN.

Etaient excusés :

Pierre-Frédéric BILLET (pouvoir à Mounir CHAKKAR), Carine GENTIL, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Sophie WILLEMIN, Isabelle ANTORE, Nadine CHOLIN, Nadine LEHOUX, Régine-Françoise MAILLET, Marie-Christine RUTKOWSKI, Philippe VISERY.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la présente séance pouvait se tenir sans condition de quorum puisqu'elle faisait suite à la séance du 10 décembre 2025, dont les membres du Conseil d'Administration avaient été dûment convoqués en date du 1^{er} décembre 2025, où le quorum n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a été envoyée le 10 décembre 2025.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS.

Le Budget Primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale s'inscrit dans la continuité des orientations présentées lors du Conseil d'Administration du 5 novembre 2025.

Il traduit la volonté de maintenir un niveau d'accompagnement adapté aux besoins des publics tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les ressources mobilisables.

Pour l'exercice 2026, les dépenses de fonctionnement enregistrent une baisse de 7%, résultant principalement de la diminution des charges à caractère général (-23%), de l'ajustement des dépenses de personnel (+3%) et de l'évolution des charges de gestion courante (+10%).

Du côté des recettes, le budget primitif fait apparaître une évolution des produits de services (+16%), liée notamment au remboursement des postes administratifs par les budgets annexes et aux recettes des repas clubs. Les dotations et participations enregistrent une légère baisse (-5%), en lien avec la réévaluation de plusieurs dispositifs et la non-inscription de certaines subventions. Les autres produits de gestion courante progressent (+24%), notamment en raison des loyers subventionnés liés à la Maison médicale des Bâtes et de l'arrivée d'un nouveau professionnel en 2026.

Au chapitre 011 – Charges à caractère général : -23%

- Diminution des dépenses liées au banquet des seniors pour lequel en 2025 le report avait engendré un surcoût de +33k€.

- Réévaluation des coûts de prestations portage de repas surévaluées -53k€.
- Diminution de 22k€ pour l'achat alimentation épicerie sociale en raison d'une diminution de fréquentation, réaffectation des dépenses sur les ateliers et l'agent d'accompagnement.
- Il est également tenu compte du non-report de la prestation avec le centre de gestion pour le suivi du personnel.

Au chapitre 012 – charges de personnels : +3%

Sont prévus à ce chapitre :

- Le coût des avancements d'échelon pour 8 149€.
- La non-reconduction du poste de coordinateur du CLS (-45 k€).
- Le maintien du poste d'assistante administrative service autonomie/pôle seniors remboursé par les budgets annexes (poste pour pourvoir les 0.20 ETP d'un agent administratif du service d'aide à domicile et 0.60 ETP de l'agent administratif du service de soins infirmiers qui est placé en mi-temps thérapeutique).
- La mise à disposition d'un agent du CCAS à 0.20 ETP pour l'accompagnement et l'orientation sociale du personnel qui sera à titre gratuit avec convention et passage en Comité Social Territorial en décembre 2025.

Au chapitre 65 : Charge de gestion courante +10%

- Une enveloppe des aides facultatives à hauteur de 15 000€ soit une baisse de 4 000€ sur les 19 000€ inscrits chaque année mais qui ne sont pas utilisés.
- Une hausse de 3% de la subvention d'équilibre de la résidence Autonomie La Vaumonnaie (307k€ contre 297k€)
- Une bourse pour un étudiant en médecine supplémentaire.

Au chapitre 70 : Produits, services, domaines et ventes diverses +16%

- +39K€ remboursement au budget principal des postes administratifs par les budgets annexes du SSIAD et du SAAD.
- +34k€ recettes repas clubs (non-inscrits sur ce chapitre au BP 2025).

Au chapitre 74 : Dotations, subventions et participations -5%

Ce chapitre comprend :

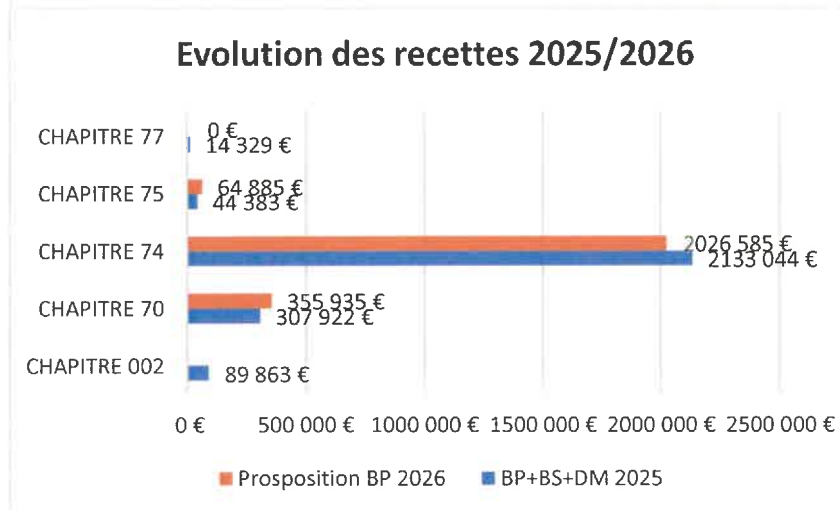
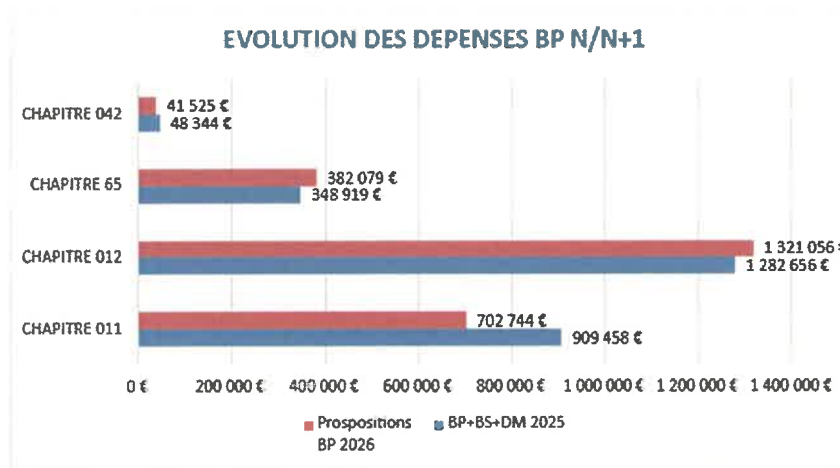
- La dotation Ville 2026 à hauteur de 1 690 520 € qui tient compte de :
 - 160k€ pour le fonctionnement de la Maison des Femmes, dont un agent ville reclassé en sus pour la gestion des ateliers (+42k€)
 - 84k€ pour le fonctionnement de la maison médicale des bâtes
 - Et 24k€ pour les 2 bourses étudiants en médecine
 - 22 282 € supplémentaires dans le cadre de la subvention d'équilibre versée au budget annexe de la Vaumonnaie pour financer le rattrapage de la provision pour gros travaux demandés par l'Habitat Drouais.
- Le marché RSA pour lequel les calculs des recettes sont basés sur 220 suivis par mois à 90 € par suivi (-57k€ par rapport au budget primitif 2025 pour lequel les recettes ont été calculées à 100% d'activité non atteint).
- L'intégration des subventions pour deux postes d'adultes relais.
- La non-reconduction de la subvention AAP mieux manger pour tous pour l'Épicerie Sociale (-22k€)

Au chapitre 75 : Autres produits de gestion courante +24%

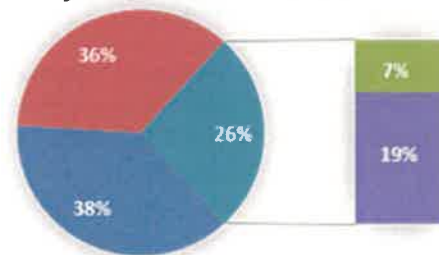
Il comprend :

- L'augmentation des loyers subventionnés à la maison médicale des bâtes (2^{ème} année de subvention à 50% entre janvier et mars 2026 puis passage à 75% d'avril à décembre 2026 pour 2 professionnels).
- Un loyer supplémentaire subventionné à 75% avec l'arrivée d'un nouveau professionnel prévu en janvier 2026.

Considérant cet exposé, je vous propose d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal Centre Communal d'Action Sociale comme suit :



Répartition de la dotation Ville par pôles d'activité



■ Pole action sociale ■ Pole seniors-handicap
■ Pole santé-prévention ■ Pôle administration générale

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à caractère général	702 744.52
Chapitre 012 : Charges personnel et frais assimilés	1 321 056.00
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 525.19

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	382 079.00
TOTAL DEPENSES	2 447 404.71

RECETTES

Chapitre 70 : Produits de services, domaine et ventes diverses	355 935.00
Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations	2 026 584.66
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	64 885.05
TOTAL RECETTES	2 447 404.71

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	41 525.19
TOTAL DEPENSES	41 525.19

RECETTES

Chapitre 040 : Opérations d'ordre, transfert entre section	41 525.19
TOTAL RECETTES	41 525.19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé de Mounir CHAKKAR.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

Adopte le budget primitif 2026 du budget principal Centre Communal d'Action Sociale.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président du CCAS



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire

Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux

- 5 JAN. 2026

Et publication sur le site Internet de la Ville de Dreux le

- 6 JAN. 2026